

# Règlement général Course Nature Marcellinoise

## 6 avril 2025

La Course Nature Marcellinoise (CNM) est une association loi 1901, qui organise sur une demi-journée des courses à pied chronométrées.

### **1- Manifestions :**

3 courses de :

- 21 km de (515m D+) départ 8h30
- 14 km de (229m D+) départ 9h00
- 7 km de (114m D+) départ 9h30

L'ensemble des manifestations décrites ci-dessus est entièrement balisé : rubalises, pancartes et marquage au sol. Certaines portions sont communes aux différents parcours. Des signaleurs sécurisent les croisements dangereux, cependant sur les rares portions de route, les participants sont tenus de respecter le code de la route.

### **2- Ravitaillements :**

- 2 ravitaillements sur le 21 km
- 1 ravitaillement sur le 14 km
- 1 ravitaillement à l'arrivée

Chaque participant sera respectueux de l'environnement, des poubelles seront présentes sur chaque espace de ravitaillement afin de recueillir les déchets des coureurs.

### **3- Inscriptions :**

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1 février et devront se faire prioritairement sur :

- Le site de Logicourse : [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr) . La clôture des inscriptions en ligne sera le vendredi 4 avril 23h59.
- Le samedi 5 avril à la salle Bernard Rouby de Saint Marcellin en Forez de 14h00 à 18h00
- **Pas d'inscription le jour de la course.**

Les inscriptions sont limitées à :

- 250 sur le 21 km au tarif de 14€ jusqu'au 30 mars inclus, puis 17€
- 400 sur le 14 km au tarif de 12€ jusqu'au 30 mars inclus, puis 15€
- 350 sur le 7 km au tarif de 8€ jusqu'au 30 mars inclus, puis 11€

### **4- Documents obligatoires pour le 7, 14 et 21 km :**

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- **Personnes mineures**

La participation des mineurs à une compétition est soumise :

- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise \*, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

*\* Nota : Conformément aux Règlements Généraux de la FFA (Article 2.5 Sport entreprise), la licence Athlé entreprise est délivrée par un club rattaché à une entreprise, aux salariés et retraité, à leur conjoint et enfant.*

- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

- **Personnes majeures**

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées).

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

**Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation.**

**Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée « sauf pour les compétitions dont l'inscription a commencé avant le 1er avril 2024) »**

#### **5- Retraits des dossards :**

Retrait des dossards à la salle Bernard Rouby.

Le samedi 5 avril de 14h00 à 18h00.

Le dimanche 6 avril à partir de 7h30 et jusqu'à 30 min avant le départ de la course.

**Le port du dossard est obligatoire et doit être visible, le chronométrage est fait par puce à fixer à une des chaussures.**

#### **6- Catégories :**

21 km : Espoir, Sénior, Master 0 à Master 10.

14 km : Junior, Espoir, Sénior, Master 0 à Master 10.

7 km : Cadet, Junior, Espoir, Sénior, Master 0 à Master 10.

#### **7- Résultats**

Chacun pourra voir son temps et son classement immédiatement à l'arrivée sur l'écran télé grâce aux puces électroniques et par écrit dans un second temps.

Les classements complets seront disponibles en live sur le site [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr) et l'après-midi sur <https://lamarcellinoise.fr/>

## **8- Infrastructures d'accueil :**

2 Parkings répartis sur les accès du village.

1 garderie pour enfants encadrée par des ATSEM de l'école de Saint Marcellin en Forez.

1 dépose de sacs.

## **9- Récompenses :**

Bouteille de bière ou de jus de fruits aux 1000 premiers inscrits.

La remise des récompenses s'effectuera à partir de 11h00.

Seront récompensés sur chaque parcours (Hommes et Femmes) :

- les 3 premiers au scratch
- 1<sup>er</sup> marcellinois / 1<sup>ère</sup> marcellinoise
- 1<sup>er</sup>/1<sup>ère</sup> de chaque catégorie

Aucun cumul possible (le 1<sup>er</sup> primant sur le 2<sup>ème</sup> et le 2<sup>ème</sup> sur le 3<sup>ème</sup> dans ce cas-là)

Tous les lots ou récompenses offerts ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucune réclamation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Les récompenses non récupérées le jour de la course seront perdues.

## **10- Responsabilité civile/assurance :**

L'association souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la MACIF.

Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement, les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence en cas d'accident.

En cas de perte et de vol, en aucun cas l'association CNM ne sera responsable.

## **11- Sécurité :**

Les circuits seront partiellement fermés à la circulation.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui remettre son dossard et sa puce.

Différents postes de secours seront implantés sur les parcours qui seront en liaison avec le poste de secours central.

## **12- Modification et annulation :**

L'organisation se réserve le droit, en cas d'événement climatique ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, de modifier le circuit ou d'annuler les épreuves et procédera au remboursement de l'inscription déjà réglée.

## **13- Droit à l'image**

L'inscription donne droit à l'organisation de publier les images prises lors des manifestations sur les différents supports. Les coordonnées peuvent être également utilisées par nos partenaires.

## **14- Acceptation du règlement**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.